

Aide DSN



RAPPEL : La DSN contient les cotisations dues et éventuellement les prélèvements SEPA (téléversements) correspondants aux caisses suivantes, pour chaque mois de paie donné :

| Caisse | Paiement | Date de paiement |
|--|---|--|
| Urssaf - Chômage permanent | Seul le prélèvement SEPA est transmis dans le fichier. | Celle définie par l'Urssaf (mensuelle ou trimestrielle, au 5 ou au 15) |
| Audiens - cotisations retraite | Seul le prélèvement SEPA est transmis dans le fichier. | Obligatoirement la même que celle définie par l'Urssaf |
| Autres caisses de retraite | | |
| Congés Spectacles | | |
| Audiens - cotisations prévoyance/santé | Quel que soit le mode de paiement, une information 'paiement' est transmise dans le fichier | La même que celle définie par l'Urssaf |
| Autres caisses de prévoyance/santé/retraite supplémentaire | | Celle convenue en direct avec la caisse |
| Ircantec | Aucune information liée au paiement ne peut être transmise via le fichier | Celle définie par la caisse |

Attention : pour connaître votre périodicité de paiement, vous pouvez aller sur votre espace Employeur du site www.urssaf.fr. Sélectionnez 'Situation des comptes' :

Périodicité des déclarations et des paiements

Vous versez les salaires en fin de mois
 Les salaires sont déclarés : **Mensuellement**
 En tant qu'employeur, vous devez déclarer et payer vos cotisations tous les **mois au plus tard le 15**

Rappel : si vous êtes en paiement trimestriel, l'ordre de paiement est « embarqué » dans chaque DSN mensuelle mais le prélèvement SEPA aura bien lieu à la fin du trimestre en 3 prélèvements pour chaque mois.

Les cotisations et paiements déclarés en DSN

Une fois les corrections du bilan d'anomalies effectuées, une première fenêtre d'état des cotisations déclarées et règlements apparaît : elle vous permet de valider le montant des cotisations déclarées caisse par caisse dans le fichier DSN et de visualiser les éventuels téléversements associés.

Cotisations déclarées et règlements

Vous trouvez ici le cumul des cotisations déclarées en DSN ainsi que les paiements associés (les paiements non grisés sont modifiables).
Il est recommandé d'éditer un récapitulatif des paies (menu Etats) avant de valider cette fenêtre.

| Type retenue | Caisse | Id. organisme | Cotis. décl. | Paiement | Différence | Règl | Banque |
|------------------------|------------------------|-------------------|--------------|-----------|------------|------|-------------------|
| Urssaf - Chômage Perm. | URSSAF d'Ile de France | 788 617 793 00013 | 13 349,00 | 13 349,00 | | Prv | Bq 1 - BANQFRPP ↓ |
| Audiens Retraite | AUDIENS | 448 323 758 00038 | 4 447,28 | 4 447,28 | | Prv | Bq 1 - BANQFRPP ↓ |
| Audiens Prévoyance | AUDIENS | P0983 | 299,15 | 299,15 | | Prv | Bq 1 - BANQFRPP ↓ |
| Santé | AXA | AXA001 | 230,00 | 230,00 | | Ch | |
| Congés Sp. | Congés Spectacles | 775 676 083 00030 | 3 100,23 | 3 100,23 | | Prv | Bq 1 - BANQFRPP ↓ |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |

Annuler OK

Il est à noter qu'en DSN, le paiement des cotisations à Audiens est dispatché :

- les cotisations retraite font l'objet d'un paiement à Audiens Retraite
- les cotisations prévoyance/santé font l'objet d'un paiement à Audiens Prévoyance
- les cotisations Congés Spectacles font l'objet d'un paiement à la Caisse des Congés Spectacles.

1 Colonne Type retenue

Il s'agit des types retenue déclarés dans le fichier DSN :

- Urssaf - Chômage Permanent, Audiens Retraite, Audiens Prévoyance, Congés Spectacles et Ircantec (le cas échéant) sont obligatoirement déclarés ;
- Prévoyance, Santé et Retraite supplémentaire (autre qu'Audiens) sont obligatoirement intégrés si la caisse qui perçoit les cotisations est prête pour accepter les DSN. Dans le cas contraire, il convient de les exclure de la DSN, via la coche 'Hors DSN' qui se trouve dans la fiche de la Caisse concernée (Menu *Paramètres - Paramétrage de la paie - Caisses*).

Modification caisse AXA

Nom caisse Code caisse

Type caisse ↓

Adresse

Adresse

Code postal Ville

Téléphone Télécopie

DSN

Siret caisse

Code organisme Prév. / Santé / Retraite sup. Hors DSN

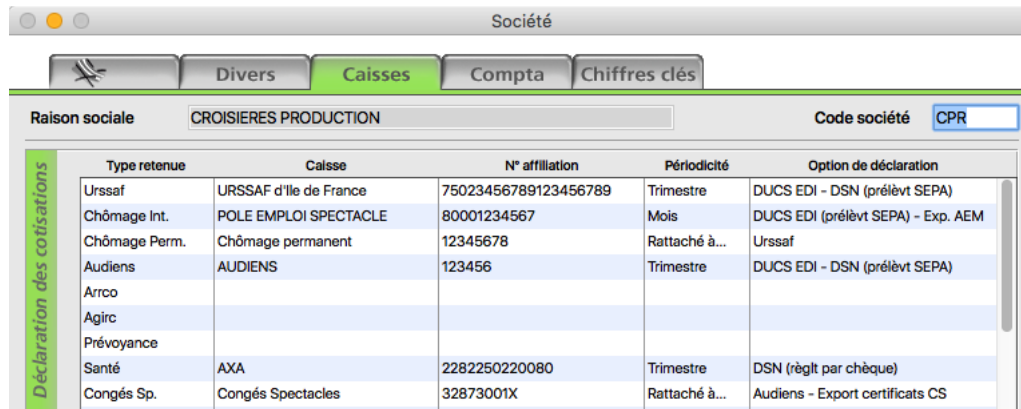
N° Instit. Retraite : Groupe IRC Arcco Agirc

Ces informations n'ont aucune valeur contractuelle. Elles n'engagent pas la responsabilité de GHS quant à leur utilisation et / ou leur interprétation. Elles ne sont prises en compte par le lecteur que sous sa seule responsabilité.
Ces informations ont un caractère général et ne prétendent pas répondre de façon exhaustive à la question traitée. Pour plus d'informations, contactez les organismes sociaux et fiscaux concernés.

2 Colonne Caisse

Il s'agit de la caisse paramétrée en face de chaque type retenue dans la fiche Société (Menu *Paramètres - Société* - onglet *Caisses*), à l'exception de :

- Audiens Retraite : le siret de la caisse Audiens sera automatiquement envoyé par sPAIEctacle,
 - Audiens Prévoyance : le siret de la caisse Audiens Prévoyance sera automatiquement envoyé par sPAIEctacle,
 - Congés Spectacles : le siret de la caisse des Congés sera automatiquement envoyé par sPAIEctacle.
- Pour les autres types retenue, les caisses sont paramétrées préalablement au menu *Paramètres - Paramétrage de la paie - Caisses*, puis affectées dans la fiche *Société* - onglet *Caisses* :



| Type retenue | Caisse | N° affiliation | Périodicité | Option de déclaration |
|---------------|------------------------|----------------------|---------------|------------------------------------|
| Urssaf | URSSAF d'Ile de France | 75023456789123456789 | Trimestre | DUCS EDI - DSN (prélèvt SEPA) |
| Chômage Int. | POLE EMPLOI SPECTACLE | 80001234567 | Mois | DUCS EDI (prélèvt SEPA) - Exp. AEM |
| Chômage Perm. | Chômage permanent | 12345678 | Rattaché à... | Urssaf |
| Audiens | AUDIENS | 123456 | Trimestre | DUCS EDI - DSN (prélèvt SEPA) |
| Arrco | | | | |
| Agirc | | | | |
| Prévoyance | | | | |
| Santé | AXA | 2282250220080 | Trimestre | DSN (réglt par chèque) |
| Congés Sp. | Congés Spectacles | 32873001X | Rattaché à... | Audiens - Export certificats CS |

3 Colonne Id. organisme

Il s'agit de l'identifiant de l'organisme auquel les cotisations vont être déclarées et/ou payées tel que demandé en DSN.

Pour les caisses Urssaf et Retraite (Arrco/Agirc), c'est le siret de la caisse qui est l'identifiant.

Pour les organismes complémentaires (Prévoyance/Santé/Retraite supplémentaire), c'est le 'code organisme' qui est l'identifiant.

Ces identifiants se paramètrent dans les fiches *Caisses* (menu *Paramètres - Paramétrage de la paie - Caisses*).

Les identifiants sont disponibles sur notre site (Espace Clients - Les nomenclatures).

Rappel : le Siret et le code organisme de Audiens Retraite, Audiens Prévoyance et la Caisse des Congés Spectacles sont gérés 'en dur' dans sPAIEctacle.

4 Colonne Cotisations déclarées

Concernant l'Urssaf : il s'agit du cumul des cotisations regroupées par codes DUCS, telles qu'elles étaient présentées sur le bordereau Urssaf (il peut donc y avoir des différences d'arrondis avec le récapitulatif des paies). Concernant les autres caisses, il s'agit du cumul des cotisations déclarées dans chaque paie (il s'agit donc du montant exact retrouvé dans le récapitulatif des paies).

Pour pouvoir contrôler ses éléments, il est donc indispensable d'éditer au préalable un récapitulatif des paies pour le mois concerné (menu *Etats*). Vous y retrouverez un sous-total des cotisations type retenue par type retenue avec un total caisse par caisse.

Ces informations n'ont aucune valeur contractuelle. Elles n'engagent pas la responsabilité de GHS quant à leur utilisation et / ou leur interprétation. Elles ne sont prises en compte par le lecteur que sous sa seule responsabilité.

Ces informations ont un caractère général et ne prétendent pas répondre de façon exhaustive à la question traitée. Pour plus d'informations, contactez les organismes sociaux et fiscaux concernés.

5 Colonnes Paiement/Différence

Il s'agit du paiement indiqué dans le fichier DSN.

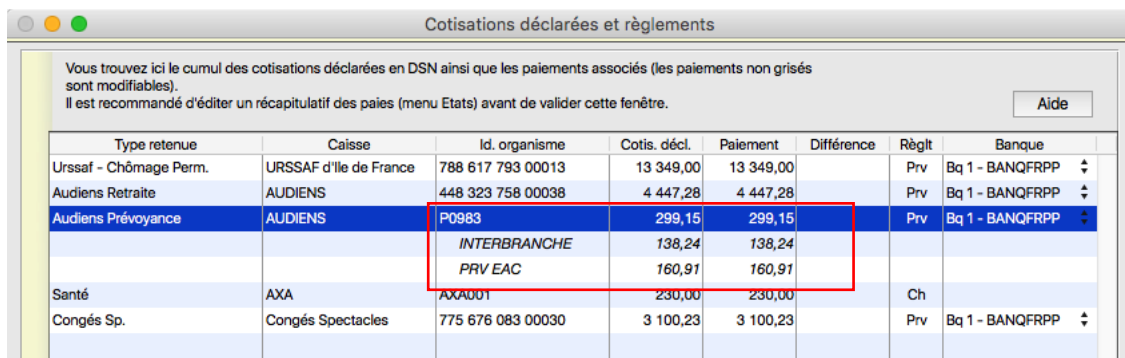
Pour l'Urssaf, la Retraite (Arrco/Agirc/Audiens) et les Congés Spectacles, le paiement n'est indiqué qu'en cas de prélèvement SEPA (cf colonne Règlt : si indication de 'Prv').

Pour les organismes complémentaires (Prévoyance/Santé/Retraite supplémentaire/Audiens Prévoyance), le paiement est indiqué dans tous les cas.

Les paiements indiqués et non grisés sont modifiables par double-clic sur la valeur à modifier (cas d'un échelonnement de paiement, cas d'un débit/crédit) : l'ajustement peut se faire, soit en modifiant directement le paiement, soit en ajoutant une valeur dans la colonne Différence (ce qui modifiera automatiquement le paiement).

Cas particulier des organismes complémentaires (Prévoyance/Santé/Retraite supplémentaire/Audiens Prévoyance) :

Quel que soit le mode de règlement choisi, le paiement est modifiable. Toutefois, ce n'est pas le paiement global qui est modifiable, mais le paiement 'référence contrat' par 'référence contrat'. Ainsi, le double-clic sur le montant à modifier, «déroulera» le détail des montants à payer par référence contrat. Ce sont ces valeurs qui sont à modifier (le montant global se recalculera automatiquement) :



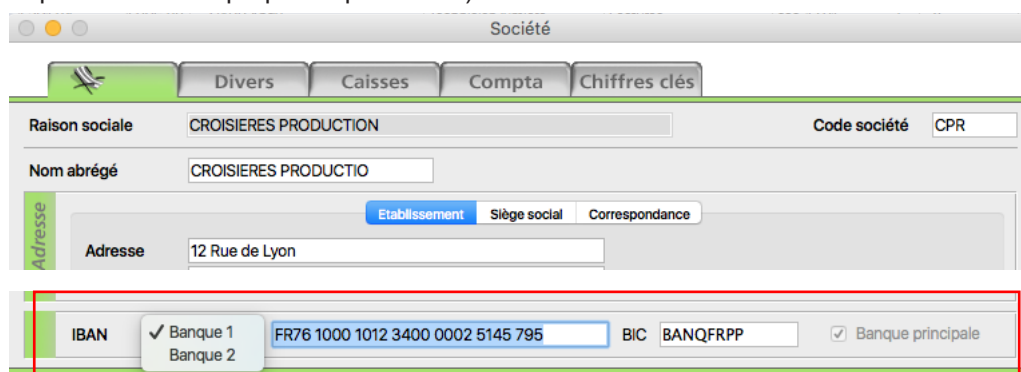
| Type retenue | Caisse | Id. organisme | Cotis. décl. | Paiement | Différence | Règlt | Banque |
|------------------------|------------------------|-------------------|--------------|-----------|------------|-------|-----------------|
| Urssaf - Chômage Perm. | URSSAF d'Ile de France | 788 617 793 00013 | 13 349,00 | 13 349,00 | | Prv | Bq 1 - BANQFRPP |
| Audiens Retraite | AUDIENS | 448 323 758 00038 | 4 447,28 | 4 447,28 | | Prv | Bq 1 - BANQFRPP |
| Audiens Prévoyance | AUDIENS | P0983 | 299,15 | 299,15 | | Prv | Bq 1 - BANQFRPP |
| | | INTERBRANCHE | 138,24 | 138,24 | | | |
| | | PRV EAC | 160,91 | 160,91 | | | |
| Santé | AXA | AXAD01 | 230,00 | 230,00 | | Ch | |
| Congés Sp. | Congés Spectacles | 775 676 083 00030 | 3 100,23 | 3 100,23 | | Prv | Bq 1 - BANQFRPP |

6 Colonnes Règl/Banque

Sont reprises dans la colonne *Règlt* les options de déclaration qui sont paramétrées dans la fiche Société (onglet *Caisses*) en face de chaque type retenue : 'Prv' pour Prélèvement SEPA, 'Ch' pour Chèque, 'Vir' pour Virement.

En cas de prélèvement, la colonne *Banque* permet de sélectionner le compte sur lequel le paiement des cotisations doit être débité.

La version 6.2.1 permet de paramétrer deux comptes bancaires dans la fiche Société, qui sont proposés ici (la banque principale étant celle proposée par défaut).



Société

Divers Caisses Compta Chiffres clés

Raison sociale CROISIERES PRODUCTION Code société CPR

Nom abrégé CROISIERES PRODUCTIO

Adresse

Adresse 12 Rue de Lyon

IBAN Banque 1 Banque 2 FR76 1000 1012 3400 0002 5145 795 BIC BANQFRPP Banque principale

Ces informations n'ont aucune valeur contractuelle. Elles n'engagent pas la responsabilité de GHS quant à leur utilisation et / ou leur interprétation. Elles ne sont prises en compte par le lecteur que sous sa seule responsabilité.

Ces informations ont un caractère général et ne prétendent pas répondre de façon exhaustive à la question traitée. Pour plus d'informations, contactez les organismes sociaux et fiscaux concernés.